



Réformes des aides d'Etat applicable aux SIEG

Parlement européen : Le 15 novembre 2011, le Parlement européen a adopté à une très large majorité (488 voix pour, 134 contre et 17 abstentions) le rapport du député Peter Simon (S&D, Allemagne) sur la proposition de réforme des aides d'Etat applicables aux services d'intérêt économique général présentée par la Commission européenne le 16 septembre 2011 (voir bulletin 282/283).

En particulier, il demande à la Commission :

- ♦ qu'un appel à projet assorti d'un "contrat d'objectifs" soit considéré comme un acte de mandatement admissible, d'apporter des précisions supplémentaires concernant le quatrième critère Altmark (niveau de compensation dans le cas hors du cadre d'une procédure de marché public), d'élaborer une définition de ce que recouvre de "véritables SIEG".
- ♦ de présenter d'ici fin 2011 une communication visant à garantir que les SIEG et les SSIG disposent d'un encadrement qui leur permette de remplir leur mission, ainsi qu'elle s'y était engagée dans l'Acte pour le marché unique, et rappelle la nécessité de prendre en compte et d'articuler les articles 106.2 et 14 TFUE.
- ♦ de proposer des seuils appropriés pour une règle de *minimis* applicable aux entreprises de SIEG et de trouver un régime de *minimis* spécifique et des seuils plus élevés pour les SSIG qui n'ont pas d'effet sur le commerce entre Etats membres.
- ♦ que les aides d'Etat aux organismes de logements sociaux n'entrent pas dans la catégorie des SSIG uniquement lorsque les prestations sont réservées à des citoyens ou à des groupes socialement défavorisés, que les soins aux personnes âgées ou handicapées et l'inclusion des plus vulnérables soient exemptés de l'obligation de notification, d'étudier la possibilité d'une réglementation pour les SSIG.
- ♦ d'étudier, pour les services locaux, la possibilité d'inclure les SIEG dans les domaines de la culture et de l'éducation dans un régime spécifique.
- ♦ que les investissements dans les infrastructures nécessaires au fonctionnement des SIEG soient inclus dans les coûts à prendre en compte pour les compensations, en rappelant que la fourniture des SIEG repose parfois sur des aides publiques à l'investissement de long terme plutôt que sur des compensations annuelles.
- ♦ que la proposition attendue de la Commission sur les emprunts obligataires dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour le financement de projets constitue un vecteur majeur du développement des SIG dans les Etats membres ainsi qu'au niveau de l'UE.
- ♦ d'accepter d'inclure la fourniture de SIEG et de SSIG par le secteur public dans les pays partenaires, lors de la négociation d'accords de commerce bilatéraux

Par ailleurs, il estime que la compétence de la Commission se limite exclusivement au contrôle des aides d'Etat accordées pour la fourniture de SIEG mais que ces règles ne fournissent pas la base juridique nécessaire à la définition des critères de qualité et d'efficacité à l'échelon européen, ceux-ci relevant du principe de subsidiarité.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2011-0494&language=FR&ring=A7-2011-0371>

Reform of State aid rules applicable to SGEI

The European Parliament: On November 15, 2011, the European Parliament adopted, by an overwhelming majority (488 votes for, 134 against and 17 abstentions), the report by the MP Peter Simon (S & D, Germany) on the proposed reform of State Aid rules on services of general economic interest presented by the European Commission on September 16, 2011 (see Newsletter 282 / 283).

In particular, it calls on the Commission:

- ♦ to see to it that a call for a project accompanied by a "contract of objectives" is considered an eligible act of entrustment, to provide further clarification regarding the fourth Altmark criterion (level of compensation in cases outside the context of a public procurement procedure), to prepare a definition of what constitutes a "genuine SGEI".
- ♦ to bring forward, by the end of 2011, a communication including measures aimed to ensure that SGEI and SSGI have a framework that allows them to fulfill their mission, as it undertook to do in the Single Market Act and, recalls the need to consider, jointly, articles 106.2 and 14 TFEU.
- ♦ to propose appropriate thresholds for the *de minimis* rule for compensation payments to undertakings entrusted with the operation of SGEI and to come up with special *de minimis* arrangements for SSGI that can be assumed to entail no substantial detriment to trade between Member States.
- ♦ to ensure that state aid to public housing agencies do not fall into the category of SSGI only if they are reserved for socially disadvantaged persons or groups, that care for the elderly or the disabled and social inclusion of the vulnerable are exempt from the notification obligation and, to study the possibility for sector specific rules for the SSGI.
- ♦ to assess whether, at the local level, SGEI in the field of culture and education should also be the subject of a special arrangement.
- ♦ to include investment costs for infrastructure necessary to the functioning of SGEI within the costs that compensatory payments may cover; recalling that the provision of SGEI is sometimes based on long-term public investment aid rather than on annual compensation payments.
- ♦ to see to it that the forthcoming Commission proposal on EU 2020 Project Bonds could and should be a major vector for the development of SGI in Member States as well as at the EU level.
- ♦ to accept, at the time of negotiating bilateral trade agreements, to include the provision of SGEI and SSIG by the public sector in partner countries

Further, the report points out, in this regard, that the Commission's responsibility, under the TFEU competition rules, is confined to monitoring state aid for the provision of SGEI, but these rules do not provide a legal basis for setting up quality and efficiency criteria at European level; considers that the definition of quality and efficiency for SGEI should be established with due regard for the subsidiarity principle

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2011-0494&language=EN&ring=A7-2011-0371>

Commission européenne : Devant les députés de la commission des affaires économiques du PE. le commissaire Almunia. en charge de la réforme du paquet législatif sur les aides d'Etat. a annoncé que le collège des commissaires. qui se réunira le 20 décembre 2011. allait notamment réexaminer les règlements sur les compensations de *minimis* et les compensations de *minimis* pour les micro SIEG.

Programme de travail 2012 de la Commission

On retiendra du programme de travail de la Commission pour l'année 2012. "Réaliser le renouveau européen". qu'elle entend faire porter ses efforts sur. notamment ♦ l'approfondissement de la mise en œuvre du marché unique dans les domaines : de la recherche. du "ciel unique" européen. des services. de l'accès à des services de paiement de base (nouvelles mesures si nécessaires). du marché intérieur de l'énergie. de la libéralisation du rail. des investissements dans les systèmes énergétiques. de la stratégie numérique. des services électroniques et du commerce en ligne. de l'agenda du consommateur européen (sur la page web. voir "feuilles de routes". "santé consommateurs") et ses voies de recours ♦ la flexicurité dans le domaine de l'emploi en étroite concertation avec les partenaires sociaux. le renforcement du réseau européen des services publics de l'emploi. EURES (voir bulletin 225) ♦ la mise en œuvre de la directive efficacité énergétique. l'avancement du projet de règlement sur l'investissement dans les infrastructures énergétiques. (Voir les détails dans "liens avec les feuilles de routes des prochaines initiatives").

Le programme dit également vouloir continuer à renforcer son action pour la défense et la promotion des valeurs européennes : à cet égard on ne peut que renvoyer à la demande du Parlement ci-dessus concernant la fourniture des SIG par le secteur public dans le cadre des négociations commerciales internationales.

http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index_fr.htm

Service Universel des communications électroniques

Se fondant sur une consultation publique menée de mars à mai 2010. qui a fait apparaître une grande diversité de points de vue et de situations. et son troisième réexamen de la portée du service universel. la Commission européenne. a annoncé. le 23 novembre 2011 qu'il n'y avait pas lieu de modifier le concept de base. les principes ou le champ d'application de la directive sur le service universel des télécommunications (2002/22/CE du 7 mars 2002. JOUE du 24.4.2002) pour y inclure. comme le demandaient de nombreuses parties prenantes et en particulier les organisations de consommateurs et conformément à la "stratégie numérique pour l'Europe" de 2010. les connexions au haut débit au niveau de l'UE. De même. elle a conclu qu'il n'était pas opportun de fixer au niveau de l'UE un débit de connexion unique compte tenu des stades de développement très différents des réseaux dans les Etats membres et des coûts potentiels en jeu. Les Etats membres sont libres de fixer des obligations de service universel dans leurs réglementations nationales "dans les cas où cela est justifié"

http://ec.europa.eu/information_society/policy/ecomm/library/communications_reports/index_en.htm

Nouveau site CELSIG

Nous vous invitons à visiter le site web du CELSIG www.celsig.org qui a été totalement rénové. Il comporte en particulier un moteur de recherche exclusif qui permet d'accéder en 3 clics à toute l'actualité européenne des 15 dernières années sur les services d'intérêt général. sur la base des 275 numéros parus de Nouvelles News Europe. avec deux approches. sectorielle et transversale. Cet outil exceptionnel met à la disposition de tous les éléments de la problématique des services d'intérêt général et de l'intérêt général en Europe.

The European Commission: Addressing Members of the Economic Affairs Committee of the EP, Commissioner Almunia, responsible for the reform of the legislative package on State Aid, announced that the College of Commissioners, which will meet on December 20, 2011, will, among other things, review rules on *de minimis* compensations and *de minimis* compensations for micro SGEI.

The Commission Work Programme 2012

From the work program of the Commission for the year 2012. "Delivering European renewal", it is worth noting that it intends to focus its efforts mainly on, in particular, ♦ the deepening of work on the implementation of the single market in the areas of: research, the European "single sky", services, access to basic payment services (introducing further measures if necessary), the internal market in energy, rail liberalisation, investment in energy systems, digital strategy, electronic and online commerce services, the agenda for the European consumer (on the web page, see "road maps" and "Consumer Health" sections) and available possibilities for redress ♦ flexicurity in the field of employment in close consultation with social partners, strengthening the European network of Public Employment Services, EURES (see newsletter n° 225) ♦ the implementation of the energy efficiency directive, progress regarding the draft regulation on investment in energy infrastructure. (See details in "Roadmap links to forthcoming CWP initiatives 2012").

The program also indicates the intention to continue to strengthen efforts to defend and promote European values and, in this respect, it is worthwhile to refer the Commission to the Parliament's request, mentioned above, regarding the provision of SGI by the public sector as part of international trade negotiations.

http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index_en.htm

The Universal Service for electronic communications

On the basis of, on the one hand, a public consultation that ran from March to May 2010, which has brought out a wide range of points of view and different situations and, on the other, its third periodic review on the scope of the universal service, the European Commission announced, on November 23, 2011, that there was no need to change the basic concept, principles nor the scope of the directive on the universal service for telecommunications (2002/22/EC of 7 March 2002, OJEU 24.4.2002) in order to include, as requested by many stakeholders, particularly, consumer organizations and in accordance with the "Digital Agenda for Europe" of 2010, broadband connections in the EU. It also concluded that it was not appropriate to set a unique data rate connection throughout the EU, given the various different stages of development of networks in Member States and the potential costs involved. Member States are free to set universal service obligations in their national regulations "wherever that is warranted"

http://ec.europa.eu/information_society/policy/ecomm/library/communications_reports/index_en.htm

New site for CELSIG

You are invited to visit our new CELSIG, www.celsig.org, website which has undergone dramatic renovation. It includes, in particular, an exclusive search engine that provides access, in just 3 clicks, to any European news on services of general interest covering the last 15 years, based on the 275 past issues of the News Europe bulletin, and offering two approaches, sectoral and transversal. This unique tool places at the disposal of everyone all the information concerning the issues of services of general interest and of general interest in Europe.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, E-mail : <celsig@celsig.org> www.celsig.org Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Pour recevoir par e-mail. *To receive by E-mail* www.celsig.org